



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°3¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais
2 avenue des allobroges
74200 Thonon-les-Bains

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

AROBASE INFORMATIQUE
242 Route des Martinets
74250 FILLINGES

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Assistance et maintenance informatique serveur et postes de travail, logiciels bureautiques, sécurité et sauvegarde

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 21 juillet 2022

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** 48 mois

■ **Montant initial du marché :**

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale de 30 000 € HT

Le montant maximum de commandes pour la durée de la reconduction 1 est de 30 000 € HT

Le montant maximum de commandes pour la durée de la reconduction 2 est de 30 000 € HT

Le montant maximum de commandes pour la durée de la reconduction 3 est de 30 000 € HT

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

1. Migration des messageries Exchanges vers la solution Office 365 Blue

Le SIAC utilise les produits Microsoft : la messagerie Exchange ainsi qu'Office 365. L'ensemble de ces licences est géré par notre prestataire Informatique et chacune possède sa propre ligne de prix au BPU.

Cependant, Microsoft a pris la décision d'arrêter définitivement les messageries Exchanges au 31 décembre 2025. C'est pourquoi, le SIAC doit procéder à la migration de ses boîtes actuelles vers la solution Office 365 Blue.

Cette évolution rassemble la messagerie et les Offices.

2. Prix

Il convient d'annuler et de remplacer les prix unitaires suivant au BPU de cet accord-cadre (prix indexés pour les prix annulés, nouveaux prix base 0).

			Prix unitaire € HT	TVA 20%	Prix € TTC
PRIX A ANNULER	4.2	Licences messageries Microsoft Exchange	133.35	26.67	160.02
	5.1	Logiciel Microsoft Office 365	167.91	33.59	201.49
	5.2	Logiciel Microsoft Office 365 TSE	82.03	16.41	98.44
PRIX NOUVEAUX	5.3	Logiciel Microsoft 365 Blue	397.20	79.44	476.64
	5.4	Frais accès au service logiciel Microsoft 365 Blue (ponctuel)	925.00	185.00	1 110.00

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)



NON



OUI

Compte-tenu des facturations réalisées à ce jour au titre des prix unitaires, le montant initial de 30 000 € H.T. maximum par an sur la durée du marché n'a pas lieu d'être modifié puisque ce montant reste supérieur aux quantités effectivement facturées à ce jour.

Les autres prix de l'accord cadre restent inchangés sur le BPU.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)